Ville de Vitry sur Seine
Ville d'Ivry sur Seine
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
La Briqueterie-CDC du Val-de-Marne

APPEL A CANDIDATURES

La Briqueterie/CDC du Val de Marne et ses partenaires, proposent pour l'année 2017 un appel à projets pour deux résidences-mission, lancé en direction d'artistes-chorégraphes ou danseurs s'intéressant au champ sociétal et/ou à la relation sciences et société.

Ces deux résidences-missions s'inscrivent dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du territoire de la Briqueterie et plus spécifiquement sur les villes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine.

En guise de préambule :

Le Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne a ouvert ses portes à la Briqueterie en mars 2013 à Vitry-sur-Seine. Située aux confins de trois communes, Vitry-sur-Seine, Villejuif et Ivry-sur-Seine, la Briqueterie se trouve située dans un territoire multiculturel en pleine mutation, tant urbaine qu'économique ou démographique. Insérer un projet pour la danse dans cet espace en transformation nécessite une attention particulière envers les habitants, leurs usages et leurs pratiques. C'est dans ce cadre que le Contrat local d'éducation artistique est mis en place.

Dans le cadre des présents projets, il est attendu deux artistes ou compagnies, dont la recherche et la production peuvent s'inscrire dans des espaces non conventionnels et s'intéressent aux questions relatives à l'artiste dans la ville, aux relations que celui-ci entretient sur le territoire avec le tissu local, et/ou aux relations entre science et société (transmission de la démarche scientifique, accès des citoyens aux sciences comme outils d'émancipation et de participation active et raisonnée à la vie de la cité, développement du goût des jeunes pour la science…).

Les artistes questionneront l'environnement du territoire de la Briqueterie à la périphérie de plusieurs communes comme un territoire nouveau à investir, prenant en compte notamment ses dimensions multiculturelles, intergénérationnelles et patrimoniales.

Dans le cadre de ces projets intégrant le travail d'investigation d'un territoire, l'artiste imaginera plusieurs propositions autour de ces questions, qui devront donner lieu à des formes particulières, à un (ou plusieurs) événements donnés aux publics.

Les deux résidences sont intégrées dans le projet artistique de la Briqueterie, structure labellisée « Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne », située à Vitry-sur-Seine.

Les deux résidences-mission sont appelées à être mises en œuvre à partir de la fin d'année 2016 (pour des temps de rencontres et d'appropriation du territoire notamment).

Informations complémentaires sur les deux résidences-mission portées par la Briqueterie, dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), dispositif financé par la Drac Ile-de-France et les villes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine :

Définition de la résidence-mission :

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique, culturelle et scientifique en faveur d'un public d'enfants, de jeunes et d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois, soit environ 560h ou 120 journées selon un rythme à déterminer en fonction de la structure du projet.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste, ni commande d'œuvre. Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA.

Pour les artistes résidents, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de sensibilisation donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation) qui pourront être à rapprocher de ceux de la recherche scientifique. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux, des maisons de quartiers, des structures artistiques, culturelles, scientifiques et entrepreneuriales intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées aux pratiques actuelles de la danse.

Ces actions ont pour objectif de permettre d'élargir l'audience de la danse mais aussi de la culture scientifique et technique et de traverser une expérience originale de découverte des processus de création chorégraphique ou de recherche scientifique.

Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'expression chorégraphique et/ou la découverte des processus de création et de recherche ;
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion, de l'analyse des ressentis, de la perception des relations entre les membres d'un ensemble et/ou l'appropriation de la démarche scientifique ;
- apporter une lecture du territoire (sa population, son histoire, ses perspectives de développement) par le biais de l'expression chorégraphique et/ou l'utilisation de ressources et démarches scientifiques ;
- contribuer au développement culturel, artistique et/ou scientifique du territoire ;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à la culture artistique et/ou scientifique.

Déroulé de la résidence-mission

- Au cours du premier temps de résidence (environ un mois), l'artiste résident rencontre les différents relais et équipes professionnelles qui le souhaitent afin de favoriser son appropriation du territoire (ce travail pourra débuter dès fin novembre 2016).

Il peut s'agir de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, de la recherche, d'entreprises, de l'université(...)Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels ou individuels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Chacun d'entre eux sera invité à évoquer avec l'artiste la manière dont il aimerait faire valoir sa présence ainsi que celle de son œuvre, au public qu'il fédère.

- Au cours du second temps de résidence (environ trois mois) se construisent entre l'artiste résident et les différentes équipes de professionnels rencontrés, toutes sortes d'actions à mener en direction des différents publics, à répartir entre janvier et décembre 2017.

Cette présence est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

-La restitution du travail d'investigation pourra prendre différentes formes (performances, spectacles, ateliers, visites...) lors de rendez-vous publics, événement(s) de plus ou moins grande ampleur qui permettront la participation des différents publics approchés durant l'année. Ils pourront se dérouler sur l'ensemble du territoire de la structure (et notamment sur les villes de Vitry et d'Ivry), s'inscrire ou non dans des évènements existants (Fête de la ville, Fête de la science, ...), éventuellement en partenariat avec des structures artistiques, culturelles et/ou scientifiques locales.

Un calendrier de réunions de pilotage réunissant l'artiste, des représentants de la ville de Vitry-sur-Seine, d'Ivry-sur-Seine et de la Briqueterie sera mis en place afin de suivre l'avancée de la résidence mission et de faciliter l'accès de l'artiste aux différents acteurs du territoire.

Conditions financières et moyens mis à disposition

Les artistes sélectionnés bénéficient d'une allocation de résidence d'un montant de **25000 € HT** pour chacune des résidences-mission, incluant les prestations des artistes, les frais annexes (repas et transports), pour l'ensemble du projet y compris le(s) événement(s) public(s).

Les artistes retenus doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer de préférence, d'un véhicule personnel.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure culturelle et des artistes accueillis sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France.

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique suffisante, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité pleine durant la période de résidence).

Les éléments à fournir sont :
- un curriculum vitae
- une note d'intention
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante.
- le dossier artistique est à proposer sous format électronique
- un budget prévisionnel

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précisera dans son envoi électronique. Les pièces sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Daniel Favier - Directeur
La Briqueterie-CDC du Val-de-Marne
17, rue Robert Degert
94400 Vitry-sur-Seine

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 10 novembre 2016 au plus tard**, par envoi électronique, à l'adresse : direction@alabriqueterie.com et en copie à l'adresse : mediation@alabriqueterie.com, avec pour objet « Candidature à la résidence-mission CLEA 2017 ».

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant en particulier des représentants de la DRAC Ile-de-France ; des villes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine et de la Briqueterie.

Les candidats présélectionnés sur dossier seront reçus **le 18 novembre 2016** par le comité de sélection (prévoir d'ores et déjà votre disponibilité éventuelle).

Le résultat de la sélection définitive sera communiqué par courrier électronique au plus tard le 20 novembre 2016.